Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce :	**EM100780, N°680**
Nom du support :	**L'ECHO DU MARDI**
Département :	**84**
Date de parution :	**27/03/2023**
Objet :	Enquêtes publiques / Enquête publique

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Le 22 Mars 2023

Certifié conforme,
Le Président
Philippe CHEVALIER

Echo du Mardi - Les Petites Affiches de Vaucluse s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans le support concerné.

REPULIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE VELLERON (84740)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE AFFÉRENTE À LA MODIFICATION n°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DU MARDI 11 AVRIL 2023 AU MARDI 16 MAI 2023 INCLUS

Par arrêté municipal n°2023-05 en date du 22/03/2023, Monsieur le Maire de Velleron a prescrit et organisé, au titre du Code de l'Environnement, une enquête publique, portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Le projet de modification n°1 porte sur :

- la rectification d'erreurs matérielles ;
- la modification du règlement écrit notamment afin de favoriser la création de logements locatifs sociaux en zones AU, de corriger et compléter les dispositions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti et paysager, de conforter la vocation artisanale de la zone UEb en interdisant la création de nouveaux logements, de toiletter le règlement de la zone agricole afin de garantir la conformité avec la Loi ELAN ;
- l'identification de bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination en zones A et N ;
- la prise en compte de l'ensemble des observations émises par le Préfet à la suite de l'approbation du PLU ;
- la création d'un emplacement réservé dédié à l'aménagement d'un cheminement doux ;
- la modification du règlement du STECAL Nt afin de permettre la réalisation d'un projet touristique et favoriser ainsi la reconversion d'une friche.

La personne responsable de la modification n°1 du PLU est la commune de Velleron, représentée par Monsieur le Maire, Philippe ARMENGOL, dont le siège administratif est situé Place du Château à VELLERON (84 740).

Le dossier d'enquête publique sera déposé en mairie de Velleron, siège de l'enquête, pendant 36 jours consécutifs, **du 11/04/2023 au 16/05/2023 inclus** afin que chacun puisse en prendre connaissance du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 ; à l'exception des samedis et dimanches, et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante:

Mairie de Velleron – Hôtel de ville - Place du Château – 84740 VELLERON

ou par voie dématérialisée en utilisant la boite mail suivante : modifplu@velleron.fr

Monsieur René DUBUY, désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du Tribunal Administratif de Nîmes n°E23000019/84 du 02/03/2023, recevra le public en mairie les jours suivants :

- Le **mardi 11 avril 2023** de 8h30 à 12h00,
- Le **jeudi 27 avril 2023** de 13h30 à 17h00,
- Le **mardi 16 mai 2023** de 13h30 à 17h00.

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès de la commune de Velleron auprès du service urbanisme : 04.90.20.00.71

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de la commune de Velleron (https://www.velleron.fr).

Les observations et propositions du public, transmises par voie postale ou voie électronique, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables au siège de l'enquête. Cette consultation pourra se réaliser depuis un poste informatique dédié, en Mairie de Velleron aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°1 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis au conseil municipal pour approbation.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, en mairie de Velleron ainsi qu'en préfecture du Vaucluse et sur le site internet de la commune de Velleron.

Velleron, le 22/03/2023
Philippe ARMENGOL
Maire de Velleron

Certifié conforme,
Le Président
Philippe CHEVALIER

32, cours Pierre Puget CS 20095 - 13281 Marseille cedex 06 - Tél. 04 91 13 66 00 -

Attestation de parution

Dossier n°319752 Le 22/03/2023
Référence client : ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE

Support de publication

Journal	**tpbm-presse.com**
Date de publication	**27/03/2023**
Département	**Journal habilité dans les départements : 04, 05, 13, 83 et 84**

Texte de l'annonce

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE VELLERON (84740)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AFFÉRENTE À LA MODIFICATION n°1
DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

DU MARDI 11 AVRIL 2023 AU MARDI 16 MAI 2023 INCLUS

Par arrêté municipal n°2023-05 du 22/03/2023, M. le MAIRE DE VELLERON a prescrit et organisé, au titre du Code de l'Environnement, une enquête publique, portant sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Le projet de modification n°1 porte sur :
- la rectification d'erreurs matérielles ;
- la modification du règlement écrit notamment afin de favoriser la création de logements locatifs sociaux en zones AU, de corriger et compléter les dispositions particulières au titre de la protection du patrimoine bâti et paysager, de conforter la vocation artisanale de la zone UEb en interdisant la création de nouveaux logements, de toiletter le règlement de la zone agricole afin de garantir la conformité avec la Loi ELAN... ;
- l'identification de bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination en zones A et N ;
- la prise en compte de l'ensemble des observations émises par le Préfet à la suite de l'approbation du PLU ;
- la création d'un emplacement réservé dédié à l'aménagement d'un cheminement doux ;
- la modification du règlement du STECAL Nt afin de permettre la réalisation d'un projet touristique et favoriser ainsi la reconversion d'une friche.

La personne responsable de la modification n°1 du PLU est la COMMUNE DE VELLERON, représentée par M.

le Maire, Philippe ARMENGOL, dont le siège administratif est situé Place du Château à VELLERON (84740).

Le dossier d'enquête publique sera déposé en mairie de Velleron, siège de l'enquête, pendant 36 jours consécutifs, du 11/04/2023 au 16/05/2023 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 ; à l'exception des samedis et dimanches, et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante:

Mairie de Velleron - Hôtel de ville, Place du Château, 84740 VELLERON
ou par voie dématérialisée en utilisant la boite mail suivante : modifplu@velleron.fr

Monsieur René DUBUY, désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du Tribunal Administratif de Nîmes n° E23000019/84 du 02/03/2023, recevra le public en mairie les jours suivants :
- Le mardi 11 avril 2023 de 8h30 à 12h00,
- Le jeudi 27 avril 2023 de 13h30 à 17h00,
- Le mardi 16 mai 2023 de 13h30 à 17h00.

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès de la commune de Velleron auprès du service urbanisme : 04.90.20.00.71

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de la COMMUNE DE VELLERON (https://www.velleron.fr).

Les observations et propositions du public, transmises par voie postale ou voie électronique, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables au siège de l'enquête. Cette consultation pourra se réaliser depuis un poste informatique dédié, en Mairie de Velleron aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°1 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis au conseil municipal pour approbation.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, en mairie de Velleron ainsi qu'en préfecture du Vaucluse et sur le site internet de la COMMUNE DE VELLERON.

VELLERON, le 22/03/2023
Philippe ARMENGOL
Maire de VELLERON

Votre attestation certifiée disponible sur : Actulegales.fr
https://digitalisation.actulegales.fr/#/aeLG4MEQD
Attestation disponible pendant 6 semaines.

LES PUBLICATIONS COMMERCIALES
SAS capital 500.000 euros
32, cours Pierre Puget 13006 MARSEILLE
Tél. 04 91 13 66 00
RCS Marseille B056 806 854
siret 056 806 854 00032
n°TVA FR = 13056806854